



conférence des ministres de la jeunesse et des sports des Etats et gouvernements
ayant le français en partage

Conférence ministérielle sur la formation des cadres de la Jeunesse et des Sports

DECLARATION DE PRAIA

Préambule

Les Ministres de la Jeunesse et/ou des Sports et des Loisirs des Etats et gouvernements membres de la **CONFESJES**, réunis à PRAIA, République du CAP-VERT, les 12 et 13 décembre 2006, sur le thème « **La valorisation des Ressources Humaines pour un Développement durable** »

Constatant les évolutions politiques, économiques, sociales, culturelles, technologiques et environnementales du monde moderne et leur incidence sur la jeunesse et la pratique sportive dans les Etats et gouvernements membres de la CONFESJES ;

Considérant le rôle prépondérant des secteurs de la Jeunesse, des Sports et du Loisir dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) , notamment à travers l'Education pour Tous et la formation des cadres ;

Constatant l'importance démographique de la jeunesse dans les pays du Sud et la nécessité de mettre en place des dispositifs d'encadrement performants à travers des politiques nationales de jeunesse, de sport et du loisir ;

Constatant l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines par rapport à la forte demande d'encadrement manifestée par les jeunes et les sportifs ;

Considérant l'inadéquation entre la formation et l'emploi d'une part, et entre la formation et le besoin de l'économie d'autre part ;

Constatant le développement accéléré des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et leur rôle important dans l'éducation et la formation ;

Considérant la volonté d'adhérer à une nouvelle vision du monde à travers les politiques nationales de Jeunesse, de Sport et du Loisir ;

Convaincus du rôle capital que peut jouer la formation des cadres dans la mise en œuvre desdites politiques pour favoriser leur efficacité, leur viabilité et leur durabilité ;

Conscients que la valorisation des ressources humaines nécessite la mise en place d'un plan de formation des cadres conçu et exécuté en relation étroite avec l'Institut National de la Jeunesse et des Sports ou toute autre institution équivalente * ;

Considérant que l'Institut National est l'outil par excellence de la formation des cadres dans de nombreux pays ;

Convaincus que l'Institut national doit nécessairement coopérer avec l'Université pour ce qui concerne l'équivalence, la reconnaissance des diplômes et le développement de la recherche ;

Convaincus que l'actualisation et l'harmonisation des programmes de formation des cadres permettent l'amélioration de la qualité des enseignements et l'établissement de bases objectives de reconnaissance et d'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur au sein des Etats et gouvernements membres de la Francophonie ;

* Centre ou école de formation, académie, département ou faculté universitaire, ou toute autre structure de formation des cadres de la Jeunesse, des Sports et/ou du Loisir.

Constatant le besoin urgent de développer des pôles ou centres d'excellence et des réseaux professionnels pour assurer la qualité de la formation supérieure, rationaliser l'utilisation des compétences existantes et favoriser la mobilité des ressources humaines grâce à l'implantation d'approches et de pratiques planifiées ;

Convaincus de la pertinence des objectifs stratégiques et opérationnels 2005-2008 poursuivis dans le « Programme CONFESJES de Formation et de Perfectionnement des Cadres » ;

Considérant l'apport de plus en plus important de la CONFESJES en matière de formation et de réseaux favorisant la participation des jeunes filles et femmes dans les activités de jeunesse et de sport ;

Réaffirmation

Leur volonté de contribuer pleinement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;

Leur volonté de participer activement à la mise en application du Cadre Stratégique Décennal de la Francophonie à travers les programmes de la CONFESJES ;

Leur confiance dans le personnel enseignant et d'encadrement tout en les invitant à jouer leur rôle d'agents de changement, d'accompagnateurs d'initiatives et de promoteurs de projets pour mieux préparer l'avenir des jeunes ;

Leur volonté de faire de la formation des cadres un véritable outil d'excellence, de valorisation des ressources humaines et de changement dans une perspective durable ;

La nécessité pour la CONFESJES de poursuivre sa fonction d'appui conseil à travers notamment, la production d'études en matière de formation des cadres et le renforcement de l'expertise nationale.

S'engagent

A contribuer, à travers les secteurs de Jeunesse, du Sport et du Loisir, au développement humain durable ;

A se doter et/ou mettre en œuvre des politiques nationales de Jeunesse, du Sport et du Loisir ;

A accompagner ces politiques d'une stratégie et d'un plan de formation des cadres ;

A rénover le dispositif national de formation des cadres pour qu'il s'articule autour des besoins réels de la jeunesse, du mouvement associatif, du marché du travail et de l'emploi ;

A faire de l'Institut National le lieu le plus approprié pour la formation et le perfectionnement des cadres dans les secteurs de la jeunesse, du sport et du loisir, l'intégration des programmes de formation dans le système Licence – Master- Doctorat (LMD), le développement de partenariat avec les universités nationales et régionales et de la recherche dans ces secteurs ;

A faire de la formation continue un véritable instrument de perfectionnement des cadres et autres intervenants dans les secteurs de la jeunesse, du sport et du loisir ;

A promouvoir une gestion rationnelle des ressources humaines basée sur la collaboration entre les ministères, fédérations et instituts nationaux ;

A élaborer, à cette fin, des profils de carrières nationaux valorisant les ressources humaines intervenant dans lesdits secteurs pour freiner l'exode des cadres vers d'autres espaces géographiques ;

A favoriser l'utilisation des ressources existantes en faisant régulièrement appel au réseau de partenaires institutionnels Sud- Sud et Nord-Sud afin de diversifier et d'assurer la qualité de la formation dans un esprit de complémentarité et de solidarité ;

A faciliter la mise en œuvre de stratégies incitatives pour favoriser l'accès et la réussite des jeunes filles et des femmes dans l'enseignement supérieur et la formation des cadres ;

Décident :

De prendre acte du document intitulé : « **La Valorisation des Ressources Humaines pour un Développement durable** », cadre de référence et stratégique pour la formation des cadres au sein de la CONFES ;

D'accorder la priorité à la qualité et à la diversification de la formation des formateurs à travers la mise en place des nouveaux programmes de Licence et de niveau Master ;

De considérer la formation des cadres comme une composante stratégique d'appui à la mise en œuvre des politiques nationales ;

De renforcer le dispositif national de gestion de la formation des cadres et de réaffirmer le rôle de l'Institut National dans ce dispositif ;

De définir les mécanismes de rapprochement entre l'Institut National et l'université nationale dans un cadre partenarial et envisager la création de programmes de formation à l'échelle régionale;

De poursuivre le processus actuel d'harmonisation des programmes de formation des cadres et l'étendre aux programmes de professorat d'EPS, de l'Inspectorat de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'aux programmes de Master (Sport, EPS, Jeunesse et Animation) ;

De soutenir la mise en place de pôles d'excellence en matière de formation supérieure, la mise en réseau des Instituts et des enseignants, la coopération Sud- Sud et Nord-Sud ;

De soutenir activement la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels définis dans le document d'application du Cadre Stratégique Décennal de la Francophonie et dans la programmation quadriennale de la CONFEJES en matière de formation et de perfectionnement des cadres.

A ces fins, invitent les Etats et gouvernements membres :

A renforcer les capacités de gestion et de formation des cadres en termes de budget, d'équipement et de formation des formateurs ;

A étudier, dans le projet de révision de l'organigramme envisagé par le Secrétariat Général, la pertinence de créer une direction de la formation afin d'assurer la pérennité des actions entreprises en matière de formation des cadres de jeunesse, de sport et du loisir ;

A envisager la création d'une direction nationale des ressources humaines (formation, études, appui à l'insertion des diplômés etc.) en vue de renforcer le dispositif de formation ;

A faciliter l'inventaire des métiers de la jeunesse, des sports et du loisir dans la perspective de création d'opportunités d'emplois ;

A favoriser l'établissement de partenariats entre les Instituts nationaux et le mouvement associatif (Jeunesse, Sport et Loisir) pour une meilleure articulation formation/métier/emploi ;

A mettre en place des mesures incitatives visant la valorisation des cadres en vue de renforcer leur engagement personnel et professionnel au développement national ;

A intégrer les activités de jeunesse, les sports et les loisirs dans les politiques de décentralisation.

Fait à PRAIA (Cap-Vert), le 13 décembre 2006

La Conférence